

Interview



M. Philipp Thüler,

Responsable Communication auprès de l'ASMAC,

présente la carte synoptique interactive de la durée réglementaire de travail de l'ASMAC.

Question 1 : **Qu'est-ce qui a motivé la création de la carte interactive de la durée réglementaire de travail de l'ASMAC ?**

De plus en plus d'hôpitaux en Suisse abandonnent progressivement la semaine de 50 heures au profit du modèle dit 42+4 heures. L'ASMAC soutient cette évolution, car une semaine de 50 heures conduit presque toujours à des infractions à la loi sur le travail.

Jusqu'à présent, il n'existait pas de vue d'ensemble nationale indiquant quelles règles de durée du travail s'appliquent dans les différents hôpitaux. Avec notre carte des durées réglementaires de travail, nous comblons cette lacune et renforçons la transparence.

Cette carte présente la durée de travail réglementaire applicable aux médecins assistant-es et aux chef-fes de clinique dans un grand nombre d'hôpitaux suisses.

Question 2 : **Que permet-elle de visualiser en un clic ?**

La carte permet d'identifier en un coup d'œil les hôpitaux où la durée hebdomadaire maximale de travail est fixée à 46 heures, formation postgraduée structurée des médecins assistant(e)s incluse. Ces établissements sont indiqués en vert.

Les hôpitaux dont la durée réglementaire de travail se situe entre 47 et 50 heures apparaissent en rouge. Les situations particulières sont signalées en vert/rouge.

Il est également possible de rechercher un hôpital précis ou d'afficher une seule catégorie grâce au filtre. Pour chaque établissement, les principales dispositions en vigueur sont résumées dans une boîte d'information, généralement accompagnée d'un lien vers une source fournissant des renseignements complémentaires.

La carte n'est pas exhaustive, mais elle est régulièrement enrichie et actualisée. À ce titre, nous invitons les utilisatrices et utilisateurs à nous faire parvenir leurs commentaires et suggestions.

Question 3 : **Quel rôle joue-t-elle dans le choix du parcours de formation des médecins-assistant-es ?**

Nous espérons que cette carte aidera les jeunes médecins assistant-es à choisir leur futur poste. Elle leur offre une vue d'ensemble des durées de travail réglementaires en vigueur dans les différents hôpitaux.

Bien entendu, ces informations ne garantissent ni le respect effectif de la loi sur le travail ni la qualité de la formation postgraduée. Elles constituent toutefois un indicateur des conditions de travail et de formation proposées par chaque établissement.

Notre objectif est que cet outil permette aux jeunes médecins assistant-es de prendre une décision plus éclairée, tant pour leur développement professionnel que pour l'équilibre de leur carrière.



Lien vers la carte synoptique de l'ASMAC : [ICI](#)

Interview réalisée le 17 février 2026

Transparence et coordination au service de la formation

La carte interactive de l'ASMAC rend visibles les conditions-cadres — notamment la durée réglementaire du travail — là où elles influencent concrètement le quotidien et la conformité légale des médecins-assistant-es.

En rendant visibles les durées réglementaires de travail dans les hôpitaux suisses, l'ASMAC met en lumière un déterminant essentiel de la formation postgraduée.

Cette démarche s'inscrit dans une dynamique plus large de lisibilité et d'orientation des parcours, à laquelle RÉFORMER contribue également par le biais de sa Plateforme de mise en relation en Suisse romande. **Deux outils distincts, complémentaires dans leur approche. Un même objectif : faciliter les choix des médecins-assistant-es et renforcer la cohérence de l'écosystème de formation.**

Dans un environnement de santé exigeant, l'orientation, l'accompagnement et la coordination ne sont pas accessoires — ils sont essentiels. **En articulant visibilité des conditions de travail et structuration des parcours de formation, la qualité, l'équité et l'attractivité de la formation médicale en Suisse sont renforcées.**